

Étiquette

Ataplan^{md} Fongicide Biologique

ORGANISME VIVANT EN SUSPENSION

COMMERCIAL

Fongicide biologique pour le traitement de semences utilisé comme protection en début de saison pour la répression partielle de certaines maladies fongiques dans les cultures listées sur l'étiquette.

Principes actifs :	Par poids
<i>Bacillus velezensis</i> (souche RTI301)*	7,5 %
<i>Bacillus subtilis</i> (souche RTI477)**	2,5 %
Autres ingrédients :	<u>90,0 %</u>
	100,0 %

* Contient un minimum de $1,5 \times 10^{10}$ unités formant des colonies (UFC) par millilitre.

** Contient un minimum de $1,15 \times 10^9$ unités formant des colonies (UFC) par millilitre.

Ce produit contient au total 110 grammes de principe actif par litre.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

SENSIBILISANT POTENTIEL

N° D'HOMOLOGATION 34277 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **1 L – 1000 L**

Date de fabrication : _____

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

Ataplan^{md} Fongicide Biologique ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté quand ce produit est appliqué sur les semences. La réglementation en vertu de la *Loi sur les semences* doit être rigoureusement suivie lors de l'utilisation de ce produit. Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que les semences traitées, une fois séchées et prêtes à être ensachées, sont d'une couleur non naturelle.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. GARDER LES SEMENCES TRAITÉES HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX. Sensibilisant potentiel. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les poussières ou le brouillard de pulvérisation. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, des gants imperméables et un masque respiratoire avec filtrage des particules approuvé par le NIOSH et muni d'un filtre N, R ou P lors de la manipulation du produit et durant toutes les activités de nettoyage et de réparation. Bien se laver avec du savon et de l'eau après la manipulation. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Si des semences sont tombées ou exposées sur le sol, elles doivent être incorporées à celui-ci ou être enlevées de la surface du sol par quelque autre moyen que ce soit.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 9-1-1 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Administrer un traitement symptomatique.

COLORATION DES SEMENCES TRAITÉES

Ataplan^{md} Fongicide Biologique ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté quand ce produit est appliqué sur les semences. La réglementation en vertu de la *Loi sur les semences* doit être rigoureusement suivie lors de l'utilisation de ce produit. Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que les semences traitées, une fois séchées et prêtes à être ensachées, sont d'une couleur non naturelle.

ÉTIQUETAGE DES SEMENCES TRAITÉES

Tous les sacs contenant des semences traitées doivent être étiquetés de la façon suivante :

Informations générales

GARDER LES SEMENCES TRAITÉES HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX.

- Ces semences ont été traitées avec le Ataplan^{md} Fongicide Biologique qui contient le *Bacillus velezensis* (souche RTI301) et le *Bacillus subtilis* (souche RTI477). Ne pas utiliser pour l'alimentation humaine ou animale ou pour l'extraction d'huile. Les vis sans fin utilisées pour la manipulation des semences traitées ne devraient pas être utilisées pour déplacer des aliments destinés aux humains ou aux animaux ou des grains destinés à l'extraction d'huile. Ne pas réutiliser les sacs de semences traitées pour manipuler des produits alimentaires destinés aux humains ou aux animaux. Entreposer à l'écart de la nourriture de consommation animale et des autres denrées.
- Lors du semis ou de la manipulation des semences traitées, éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements et éviter d'inhaler/de respirer les poussières, les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants imperméables, des chaussettes et des chaussures, et un masque respiratoire avec filtrage des particules approuvé par le NIOSH et muni d'un filtre N, R ou P. Pour les préposés à l'ensemencement et à la manipulation qui utilisent des systèmes fermés, les exigences concernant le port des gants imperméables et d'un appareil respiratoire peuvent être levées. Toutefois, cet équipement doit être immédiatement disponible pour utilisation en cas d'une urgence, telle qu'un déversement ou une panne d'équipement.
- Tous les contenants ou les emballages contenant des semences traitées pour la vente ou l'utilisation au Canada doivent être étiquetés ou marqués comme suit : **Si des semences sont tombées ou exposées sur le sol, elles doivent être incorporées à celui-ci ou être enlevées de la surface du sol par quelque autre moyen que ce soit.**

ENTREPOSAGE :

Pour éviter toute contamination, conserver ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. Conserver dans un endroit sec, hors de la portée des enfants. Entreposer dans un endroit frais et sec. Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement.

Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ataplan^{md} Fongicide Biologique devrait être entreposé à une température inférieure à 25°C. NE PAS congeler. Ce produit devrait être utilisé dans un délai de 24 mois de la date de fabrication.

ÉLIMINATION :

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de la municipalité pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants retournables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**EN CAS D'URGENCE IMPLIQUANT CE PRODUIT,
TÉLÉPHONER AU 1-800-331-3148 (24 HEURES).**

Ataplan^{md} Fongicide Biologique

ORGANISME VIVANT EN SUSPENSION

COMMERCIAL

Fongicide biologique pour le traitement de semences utilisé comme protection en début de saison pour la répression partielle de certaines maladies fongiques dans les cultures listées sur l'étiquette.

Principes actifs :	Par poids
<i>Bacillus velezensis</i> (souche RTI301)*	7,5 %
<i>Bacillus subtilis</i> (souche RTI477)**	2,5 %
Autres ingrédients :	<u>90,0 %</u>
	100,0 %

* Contient un minimum de $1,5 \times 10^{10}$ unités formant des colonies (UFC) par millilitre.

** Contient un minimum de $1,15 \times 10^9$ unités formant des colonies (UFC) par millilitre.

Ce produit contient au total 110 grammes de principe actif par litre.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

SENSIBILISANT POTENTIEL

N° D'HOMOLOGATION 34277 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

Ataplan^{md} Fongicide Biologique ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté quand ce produit est appliqué sur les semences. La réglementation en vertu de la *Loi sur les semences* doit être rigoureusement suivie lors de l'utilisation de ce produit. Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que les semences traitées, une fois séchées et prêtes à être ensachées, sont d'une couleur non naturelle.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. GARDER LES SEMENCES TRAITÉES HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX. Sensibilisant potentiel. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les poussières ou le brouillard de pulvérisation. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, des gants imperméables et un masque respiratoire avec filtrage des particules approuvé par le NIOSH et muni d'un filtre N, R ou P lors de la manipulation du produit et durant toutes les activités de nettoyage et de réparation. Bien se laver avec du savon et de l'eau après la manipulation. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Si des semences sont tombées ou exposées sur le sol, elles doivent être incorporées à celui-ci ou être enlevées de la surface du sol par quelque autre moyen que ce soit.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 9-1-1 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE :

Pour éviter toute contamination, conserver ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. Conserver dans un endroit sec, hors de la portée des enfants. Entreposer dans un endroit frais et sec. Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement.

Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ataplan^{md} Fongicide Biologique devrait être entreposé à une température inférieure à 25°C. NE PAS congeler. Ce produit devrait être utilisé dans un délai de 24 mois de la date de fabrication.

ÉLIMINATION :

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de la municipalité pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants retournables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**EN CAS D'URGENCE IMPLIQUANT CE PRODUIT,
TÉLÉPHONER AU 1-800-331-3148 (24 HEURES).**

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Ataplan^{md} Fongicide Biologique est un fongicide biologique pour le traitement des semences qui protège les semis en début de saison contre *Rhizoctonia solani* et *Fusarium* spp. dans une variété de cultures.

MODE D'EMPLOI :

Équipement pour le traitement des semences :

Le produit peut être appliqué sur des semences placées dans un bidon (rempli à moins de 40 %) avec un volume approprié de produit en bouillie appliqué sur le côté du bidon; faire tourner les semences dans le bidon jusqu'à obtention d'une couverture uniforme. Des équipements de traitement spécialisés conçus pour traiter de plus petits volumes de semences, tels que les appareils de traitement NoroGard ou Hege ou les appareils de traitement à tambour, peuvent également être utilisés pour appliquer le produit sur les semences.

Les semences devraient être saines et bien nettoyées avant le traitement. Consulter l'étiquette à la section RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION. Le produit doit être mis en suspension avec une eau fraîche et non chlorée adéquate pour assurer une couverture uniforme. Ataplan Fongicide Biologique est généralement dilué avec de l'eau et/ou mélangé avec d'autres produits pour atteindre le volume de bouillie requis pour procurer un traitement efficace. Le volume de bouillie requis dépend de la culture, de la météo, du type d'appareil de traitement utilisé et d'autres facteurs, et il devrait être ajusté pour procurer un traitement normal en fonction des circonstances.

Bien mélanger Ataplan^{md} Fongicide Biologique avec l'eau et/ou les autres traitements avant de traiter les semences.

COLORATION DES SEMENCES TRAITÉES

Ataplan^{md} Fongicide Biologique ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté quand ce produit est appliqué sur les semences. La réglementation en vertu de la *Loi sur les semences* doit être rigoureusement suivie lors de l'utilisation de ce produit. Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que les semences traitées, une fois séchées et prêtes à être ensachées, sont d'une couleur non naturelle.

ÉTIQUETAGE DES SEMENCES TRAITÉES

Tous les sacs contenant des semences traitées doivent être étiquetés de la façon suivante :

Informations générales

GARDER LES SEMENCES TRAITÉES HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX.

- Ces semences ont été traitées avec le Ataplan^{md} Fongicide Biologique qui contient le *Bacillus velezensis* (souche RTI301) et le *Bacillus subtilis* (souche RTI477). Ne pas utiliser pour l'alimentation humaine ou animale ou pour l'extraction d'huile. Les vis sans fin utilisées pour la manipulation des semences traitées ne devraient pas être utilisées pour déplacer des aliments destinés aux humains ou aux animaux ou des grains destinés à l'extraction d'huile. Ne pas réutiliser les sacs de semences traitées pour manipuler des produits alimentaires destinés aux humains ou aux animaux. Entreposer à l'écart de la nourriture de consommation animale et des autres denrées.
- Lors du semis ou de la manipulation des semences traitées, les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants imperméables, des chaussettes et des chaussures, et un masque respiratoire avec filtrage des particules approuvé par le NIOSH et muni d'un filtre N, R ou P. Pour les préposés à l'ensemencement et à la manipulation qui utilisent des systèmes fermés, les exigences concernant le port des gants imperméables et d'un appareil respiratoire peuvent être levées. Toutefois, cet équipement doit être immédiatement disponible pour utilisation en cas d'une urgence, telle qu'un déversement ou une panne d'équipement.

Tous les contenants ou les emballages contenant des semences traitées pour la vente ou l'utilisation au Canada doivent être étiquetés ou marquées comme suit : **Si des semences sont tombées ou exposées sur le sol, elles doivent être incorporées à celui-ci ou être enlevées de la surface du sol par quelque autre moyen que ce soit.**

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE EN CUVE :

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec FMC of Canada Limited au 1-833-362-7722 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION :

MAÏS	
CULTURES	Maïs (de grande culture, sucré, à éclater et de semence)
RAVAGEUR	Répression partielle de la pourriture des semences et de la fonte des semis causées par <i>Rhizoctonia solani</i> et <i>Fusarium</i> spp.
DOSE D'EMPLOI	3 à 6,4 mL/unité de semences (80 000 semences). Utiliser la dose supérieure pour la pourriture des semences et la fonte des semis causée par <i>Fusarium</i> spp.
SOYA	
CULTURES	Soya
RAVAGEUR	Répression partielle de la pourriture des semences et de la fonte des semis causées par <i>Rhizoctonia solani</i> .et <i>Fusarium</i> spp Répression partielle du syndrome de la mort subite (SMS) du soya (<i>Fusarium virguliforme</i>)
DOSE D'EMPLOI	5 à 11,2 mL/unité de semences (140 000 semences). Utiliser la dose supérieure pour le SMS et pour la pourriture des semences et la fonte des semis causée par <i>Fusarium</i> spp.
TOURNESOL	
CULTURES	Tournesol
RAVAGEUR	Répression partielle de la pourriture des semences et de la fonte des semis causées par <i>Rhizoctonia solani</i>
DOSE D'EMPLOI	4 à 8 mL/unité de semences (100 000 semences)
TOUTES LES CULTURES	
DIRECTIVES D'EMPLOI	Appliquer comme traitement de semences avant le semis.
MÉLANGES EN RÉSERVOIR	Ataplan ^{md} Fongicide Biologique peut être appliqué avec d'autres produits homologués pour le traitement des semences, dont HELIX, Maxim 480FS, Allegiance FL, Apron XL LS et Apron MAXX RFC. Ne pas utiliser avec d'autres produits pour le traitement des semences à moins que la compatibilité ait été vérifiée. Lire et suivre attentivement toutes les instructions figurant sur l'étiquette de chaque produit d'association. Lorsqu'on utilise un mélange avec d'autres produits, toujours respecter les limites et les précautions les plus restrictives.

	Vérifier auprès du fabricant la compatibilité de Ataplan ^{md} Fongicide Biologique avec tout produit d'association en réservoir et ne pas dépasser la durée maximale d'entreposage recommandée avant l'application sur les semences de tout produit d'association. S'assurer de la compatibilité et de la durée maximale recommandée de tout produit d'association auprès du fabricant avant le mélange.
--	---

RESTRICTIONS D'UTILISATION :

Bien mélanger le produit avant utilisation afin d'assurer une application uniforme. Les semences traitées doivent être manipulées avec prudence. Les vis sans fin utilisées pour la manipulation des semences traitées ne devraient pas être utilisées pour déplacer des semences destinées à l'alimentation humaine ou animale ou à la production d'huile. Ne pas réutiliser les sacs ayant contenu des semences traitées pour la manutention de produits de consommation humaine ou animale.

Le traitement de semences endommagées mécaniquement ou de semences considérées de faible vigueur ou de faible qualité peut entraîner une baisse de la germination. Traiter et effectuer des essais de germination sur une petite quantité de semences avant d'utiliser ce produit sur des quantités commerciales de semences. Comme la qualité des semences et les conditions d'entreposage des semences échappent à l'autorité de FMC, cette dernière n'offre aucune allégation ou garantie quant à la germination de toute semence ayant été entreposée.

md/mc Ataplan Fongicide Biologique est une marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.
Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.